

Avis voté en plénière du 15 mars 2017

# Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité

## Déclaration du groupe CFE-CGC

Le groupe CFE-CGC salue le travail du rapporteur, de l'administration et de la section.

Alors que le monde de l'emploi traverse des turbulences incessantes, favoriser le financement des TPE et des PME devient une nécessité absolue, voire une mission d'intérêt général. Même si les banques sont des entreprises qui doivent dégager des bénéfices, il n'en reste pas moins qu'elles ont un rôle fondamental d'acteurs du développement économique et territorial.

Parallèlement, le groupe CFE-CGC recommande que la formation initiale et surtout la formation continue soient renforcées pour les entrepreneurs et pour les conseillers financiers. Il n'en demeure pas moins que le maintien et le développement des emplois de qualité passeront par un financement simplifié de ces TPE et PME et la mise en place d'un guichet unique dans chaque territoire car les dispositifs de financement sont nombreux.

Le groupe CFE-CGC soutient fortement la préconisation de faire du développement des PME et des TPE l'une des priorités du dispositif des conventions de revitalisation des territoires en lien avec l'emploi.

La CFE-CGC soutient la volonté exprimée dans l'avis, d'associer les instances représentatives du personnel sur les informations induites par la loi du 1er mars 1984 dans toutes les entreprises où les IRP sont en place. La CFE-CGC a toujours considéré que les intérêts des employeurs et des salariés doivent converger au sein de l'entreprise. La création de valeur ajoutée et le partage des richesses sont un bien commun.

Pour le groupe, cet avis constitue un ensemble de propositions concrètes sur le financement des PME et des TPE qui les aideront à se développer, et par conséquent créer et maintenir des emplois de qualité. La CFE-CGC tient à souligner que cela doit être l'affaire de tous les acteurs économiques, y compris l'Etat et les collectivités territoriales qui doivent prendre leurs responsabilités quant à la problématique des délais de paiement.

Selon Mme Jeanne-Marie Prost, présidente de l'Observatoire des délais de paiement, « *Il faut faire appliquer la loi* ». Depuis novembre 2015, les sanctions pour le non-respect de la loi sont désormais publiques ; c'est un élément important car la publicité sur les sanctions constitue un « outil pédagogique ». Le groupe CFE-CGC votera l'avis, en espérant que ses préconisations ne resteront pas une simple lettre d'intention...